

Entrée en troisième année

Procédure d'inscription

1. Pour les étudiants de retour de mobilité 1
2. Pour les reçus aux épreuves d'entrée en 3e année 1
3. Pour les étudiants redoublants à l'issue de la première session 2
4. Pour les étudiants redoublants à l'issue de la deuxième session 3

Pour les étudiants de retour de mobilité

Avant le 24 juin 2019 :


Vous recevez un mail de Sciences Po Bordeaux vous demandant de renseigner le montant du revenu fiscal 2017 figurant sur l'avis d'imposition 2018.

Différents documents vous seront également demandés et doivent être déposés sur la plateforme pour le 24 juin 2019 au plus tard.

Après vérification des fichiers transmis, vous recevez un mail vous invitant à vous connecter sur le site des droits modulés (DM) pour le paiement des droits d'inscription à Sciences Po Bordeaux.

Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers une page internet permettant l'édition du dossier d'inscription.

Avant le 1er juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.
2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 01/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement.

Pour les reçus aux épreuves d'entrée en 3e année

Avant le 8 juillet 2019 :


Vous recevez un mail de Sciences Po Bordeaux vous demandant de renseigner le montant du revenu fiscal 2017 figurant sur l'avis d'imposition 2018.

Différents documents vous seront également demandés et doivent être déposés sur la plateforme pour le 8 juillet 2019 au plus tard.

Après vérification des fichiers transmis, vous recevez un mail vous invitant à vous connecter sur le site des droits modulés (DM) pour le paiement des droits d'inscription à Sciences Po Bordeaux.

Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers une page internet permettant l'édition du dossier d'inscription.

Avant le 12 juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.
2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 12/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement.

Pour les étudiants redoublants à l'issue de la première session

Avant le 24 juin 2019


Vous recevez un mail de Sciences Po Bordeaux vous demandant de renseigner le montant du revenu fiscal 2017 figurant sur l'avis d'imposition 2018.

Différents documents vous seront également demandés et doivent être déposés sur la plateforme pour le 24 juin 2019 au plus tard.

Après vérification des fichiers transmis, vous recevez un mail vous invitant à vous connecter sur le site des droits modulés (DM) pour le paiement des droits d'inscription à Sciences Po Bordeaux.

Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers une page internet permettant l'édition du dossier d'inscription.

Avant le 1er juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.
2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 01/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement.

Pour les étudiants redoublants à l'issue de la deuxième session


Avant le 8 juillet 2019 :

Vous recevez un mail de Sciences Po Bordeaux vous demandant de renseigner le montant du revenu fiscal 2017 figurant sur l'avis d'imposition 2018.

Différents documents vous seront également demandés et doivent être déposés sur la plateforme pour le 8 juillet 2019 au plus tard.

Après vérification des documents que vous avez adressés, vous recevez un mail vous invitant à vous connecter sur le site des droits modulés (DM) pour le paiement des droits d'inscription à Sciences Po Bordeaux. Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers une page internet permettant l'édition du dossier d'inscription.

Avant le 12 juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.
2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 12/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement.